



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

vétérinaires

Question écrite n° 66810

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes des vétérinaires ruraux. En effet, lors de son discours du 27 octobre 2009, M. le Président de la République a exprimé sa volonté « d'une véritable refonte du mandat sanitaire dans le souci d'une plus grande responsabilité octroyée à l'éleveur ». Cette déclaration a surpris les vétérinaires ruraux puisque les états généraux du sanitaire destinés à débattre du mandat sanitaire n'auront lieu qu'en janvier 2010. C'est pourquoi il souhaite savoir si un travail de concertation sur le mandat sanitaire serait réellement mis en oeuvre avec les vétérinaires ruraux.

Texte de la réponse

Le mandat sanitaire est un acte administratif qui établit un lien fort entre le vétérinaire et l'État. Investi de ce mandat, le vétérinaire est au service de l'État et du bien public pour l'exécution de missions d'intérêt général telles que le dépistage des maladies animales réglementées et les opérations de lutte et d'éradication de ces maladies. Ces missions requièrent compétence technique mais aussi probité et indépendance de la part de leurs exécutants. Actuellement, un groupe de travail piloté par la direction générale de l'alimentation et auquel participent les représentants des vétérinaires praticiens analyse les possibilités d'une nouvelle définition et d'un nouveau contour de ce mandat sanitaire afin d'élargir le champ des missions confiées au vétérinaire sanitaire et de réviser les conditions d'octroi, d'exercice et de retrait du mandat sanitaire. De même, une réflexion portant sur l'acte vétérinaire et sur la possibilité de confier certains actes actuellement réservés aux vétérinaires aux éleveurs et à d'autres acteurs de la santé animale non vétérinaires est en cours, en concertation avec l'ensemble des professions concernées. Ces réflexions seront poursuivies au sein des états généraux du sanitaire avec la participation des mêmes acteurs. L'objectif principal consistera à trouver les solutions et les dispositifs aptes à la fois à maintenir le maillage vétérinaire sur l'ensemble du territoire, conférant ainsi un appui sanitaire de proximité robuste et performant, et à valoriser les compétences des éleveurs répondant, par leur formation et leurs pratiques, à un haut degré de maîtrise et de responsabilité dans la conduite de leur élevage.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66810

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2009, page 11869

Réponse publiée le : 23 février 2010, page 1956